

SOMMAIRE	CHRONIQUE
MULTILATERAL.....2	Les grandes fonctions stratégiques du Livre blanc et la non-prolifération : quelles convergences ? <i>Par Bernard SITT, directeur du CESIM</i>
Union européenne...3	<p>Le nouveau Livre blanc sur la défense et la sécurité était attendu depuis le début des années 2000, tant il est vrai que la stratégie de sécurité nationale élaborée au printemps 1994 n'était plus suffisante pour répondre à la diversification et à l'opacification des incertitudes et des menaces potentielles.</p> <p>Aux quatre grandes fonctions stratégiques définies par le précédent Livre blanc pour structurer la stratégie française (prévention, dissuasion, protection, intervention), vient s'ajouter très opportunément une cinquième, qui est la connaissance et l'anticipation, définie comme la première ligne de défense et basée sur le renseignement, sur le développement des capacités techniques en la matière et sur le développement d'une démarche prospective pluridisciplinaire permettant « une plus grande confrontation entre les analyses » et incluant d'ailleurs, ceci vaut d'être relevé, le « soutien de la recherche intéressant la défense et la sécurité ». Dont acte.</p> <p>La lutte contre la prolifération des armes « de destruction massive » est, pour ce qui la concerne, abordée de manière substantielle dans le Livre blanc (voir article en page 6). Cela étant, notre stratégie en la matière, dans son contexte à la fois national et multilatéral, est-elle bien globale ? Ses modes d'action s'inscrivent-ils bien dans chacune des cinq fonctions de la stratégie française d'ensemble ?</p> <p>La réponse est à l'évidence oui s'agissant de la prévention : la France a mené de longue date, et notamment depuis le début des années 1990, une politique de soutien actif de tous les traités multilatéraux de maîtrise des armements et de désarmement, et a contribué au renforcement des clubs de fournisseurs et des régimes de contrôle des exportations. Elle continuera à l'évidence de le faire. S'agissant de prolifération nucléaire, le groupe des fournisseurs nucléaires (NSG) devrait bénéficier d'une attention prioritaire et être renforcé.</p> <p>La réponse est également oui s'agissant de la dissuasion nucléaire. Le Livre blanc réaffirme en effet, comme l'avait fait son prédécesseur ainsi que tous les discours présidentiels depuis juin 2001 (discours du président Chirac devant l'IHEDN), que toute menace étatique contre les intérêts vitaux français, « d'où qu'elle vienne et quelle qu'en soit la forme », est justiciable de la dissuasion nucléaire dans des circonstances extrêmes de légitime défense.</p> <p>La réponse est encore oui s'agissant de la fonction de protection : surveillance des flux de personnes et de biens à double usage, renforcement de la protection contre les menaces NRBC, travaux de recherche dans le domaine des moyens de détection sont autant d'efforts qui concourent à l'objectif d'ensemble. Et la résolution 1540 du Conseil de sécurité est un outil capital dans ce domaine, ainsi d'ailleurs qu'en matière de prévention.</p> <p>La cinquième fonction, pour sa part, s'inscrit dans un contexte de contre-prolifération dont l'Initiative de sécurité contre la prolifération (PSI) est le cadre global. Mais n'en cachons pas les limites ni les faiblesses, ainsi que le déficit d'adhésions justement dans les zones de tension de la planète.</p> <p>Au total donc, une grande cohérence entre grandes fonctions stratégiques et non-prolifération. Mais, comme tous les acteurs politiques et les observateurs le savent bien, cette cohérence est perfectible et, qui plus est, fort loin d'être suffisante. Vis-à-vis d'un État proliférant non coopératif en particulier, les stratégies de sécurité nationale, européenne et multilatérales ne sont pas au bout de leurs efforts.</p>
PAYS.....4	
Nucléaire.....4	
Biologique.....5	
Chimique.....5	
Vecteurs.....5	
CRISES & TRAFICS....6	
MISCELLANÉES.....6	
PUBLICATIONS.....7	
SEMINAIRES.....8	
Agenda.....8	

MULTILATERAL

Lutte contre la prolifération et désarmement au sommet du G8



© Ministère des affaires étrangères du Japon

Le sommet du G8 d'Hokkaido Toyako (Japon, 07-09/07/2008) a produit cinq documents abordant de près ou de loin la non-prolifération et le désarmement en matières nucléaire, chimique, biologique et de vecteurs, le principal étant naturellement le rapport sur le partenariat mondial contre la prolifération lancé au sommet de Kananaskis en 2002 pour dix ans.

Attendue, la question de l'extension du champ d'application du partenariat hors des frontières des pays de l'ex-URSS, Russie et Ukraine principalement, n'a donné lieu à aucun engagement ferme. Ces deux pays continueront donc à rester prioritaires dans l'affectation des ressources et la mise en oeuvre des programmes de coopération et d'assistance. Il est rappelé que le partenariat doit néanmoins évoluer pour être à même de traiter les risques nouveaux et émergents au plan mondial : « *Based on the agreement that the Global Partnership will address such risks worldwide, the partners will work together constructively and practically to identify specific focuses of the expanded GP [Global Partnership].* » Cette formule ne marque pas de véritable progrès de la réflexion sur ce sujet depuis le sommet de 2007. Au plan des ressources, il est rappelé que le partenariat mondial associe 23 partenaires, dont l'Union européenne, mais également que « des efforts devraient être faits pour trouver de nouveaux donateurs », sans qu'une solution ne soit proposée.

En revanche, la préoccupation des risques de prolifération associés au regain d'intérêt mondial pour l'énergie nucléaire civile, déjà identifiée l'année passée, semble animer la volonté d'action des États membres. Ils insistent sur l'universalisation du protocole additionnel de l'AIEA et sur les garanties à apporter, *via* l'action du NSG en particulier, afin que les technologies et équipements d'enrichissement et de retraitement ne risquent pas de proliférer.

Enfin, les documents produits ne sont pas exempts de lacunes et d'ambiguïtés. Le résumé de la présidence japonaise aborde la question de la coopération nucléaire civile avec l'Inde de manière pour le moins ouverte : « *We look forward to working with India (...) to help it meet its growing energy needs in a manner that enhances and reinforces the global non-proliferation regime.* » Par ailleurs, la déclaration finale des leaders du G8 ne soutient pas l'entrée en vigueur du TICE, mais seulement l'observation de moratoires sur la conduite d'essais.

Rapport du G8 sur le partenariat mondial : http://www.g8summit.go.jp/doc/pdf/0708_12_en.pdf

La « *New International Commission on Non-Proliferation and Disarmament* »

Douze ans après la remise du rapport de la Commission de Canberra sur l'élimination des armes nucléaires (août 1996), le gouvernement australien reprend l'initiative en faveur de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. En visite au Japon, le premier ministre australien Kevin Rudd a en effet annoncé au cours d'un discours à l'université de Kyoto tenu le lundi 9 juin 2008, la mise en place prochaine d'une nouvelle « Commission internationale sur la non-prolifération et le désarmement ».

Coprésidée par Gareth Evans, ancien ministre australien des affaires étrangères et actuel président de l'*International Crisis Group*, cette commission se fixe deux objectifs : à court terme, il s'agit de renforcer le Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) dans le contexte des crises de prolifération nord-coréenne et iranienne et en préparation de la conférence d'examen de 2010. Selon K. Rudd, « *there are two courses of action available to the community of nations : to allow the treaty to continue to fragment, or to exert every global effort to restore and defend the treaty.* » A long terme, il s'agira de dépasser les cadres actuels du régime global de non-prolifération afin de le rendre moins discriminatoire. G. Evans a déjà avancé l'idée d'un nouveau traité global sur les armes nucléaires, objectif qu'il a qualifié d'« extrêmement ambitieux » (« *It would take probably twenty years to negotiate.* »).

En attendant la mise en place de ce nouvel organe qui devrait être composé d'experts indépendants nommés par les États participants, l'initiative s'inscrit dans un double contexte, à l'heure de la « renaissance nucléaire » (l'Australie est le premier pays producteur mondial d'uranium) : au plan international, elle entend prolonger l'appel Kissinger, Shultz, Nunn et Perry des mois de janvier 2007 et 2008 (voir *ONP N°24*). Au plan national, elle donne corps à la volonté du gouvernement travailliste au pouvoir à Canberra de s'afficher à nouveau comme « *middle power* » leader du désarmement et de la non-prolifération, après plusieurs années d'alignement sur les positions de l'Administration américaine (voir *ONP N°26*).

4^e rencontre des États participants à la GICNT à Madrid

La quatrième rencontre de haut niveau des États participants à l'Initiative mondiale pour combattre le terrorisme nucléaire (acronyme anglo-saxon GICNT) s'est tenue à Madrid du 16 au 18 juin 2008. Officiellement, 73 États participent aujourd'hui à l'initiative, huit de plus qu'en février 2008, lors du lancement à Rabat de l'*Exercise Planning Group*. Ceci représente indéniablement une preuve de succès pour la GICNT deux ans après son lancement. Rappelons que l'Union européenne y participe avec le statut d'observateur.

Parmi les pistes de travail prioritaires identifiées à Madrid, figurent le renforcement de la détection et de la criminalistique nucléaire - une question chère à l'administration américaine —, la lutte contre le financement et l'hébergement des réseaux terroristes, ainsi que la dissuasion de l'action terroriste nucléaire. La co-présidence américano-russe a également appelé le secteur privé à soutenir l'initiative.

UNION EUROPEENNE

Neuvième rapport sur la stratégie de l'UE contre la prolifération des ADM

Le rapport semestriel de l'Union européenne sur la mise en œuvre de la stratégie européenne de lutte contre la prolifération a été entériné par le Conseil de l'UE le 16 juin 2008. Selon une rhétorique désormais traditionnelle, ce sont les « projets concrets d'assistance aux bénéficiaires » qui sont mis en avant par ce document, une approche endossée par la présidence française (voir ci-dessous). Si ce parti pris va dans le sens du souci de

multilatéralisme réel cher à la stratégie de 2003, il met aussi en lumière, par défaut, certaines lacunes pendantes ou une absence de consensus entre États sur des sujets tels que la participation de l'UE à la PSI en tant qu'observateur, la lutte contre la prolifération balistique, la définition d'une position sur la gestion multilatérale du cycle du combustible (bien qu'identifiée comme priorité), en particulier.

Quelles priorités?

Le rapport de l'UE est accompagné d'une mise à jour de la liste des priorités d'action adoptée en

décembre 2006. Parmi les 22 actions répertoriées pour la période 2008–2010, 14 nécessiteront un financement. Notons en particulier les actions communes de soutien à l'AIEA (7 à 8 millions d'euros), les approches multilatérales du nucléaire civil ou le dispositif 1540. A ce titre, six ateliers de travail devraient être organisés dans plusieurs régions du monde, destinés aux responsables de la protection frontalière, aux douanes et aux autorités de contrôle, pour un total de 500 000 euros.

<http://register.consilium.europa.eu/pdf/en/08/st10/st10747.en08.pdf>

Lancement de la présidence française



Les 15 et 16 juillet 2008, la France a accueilli au Centre de Conférences Internationales Kléber à Paris un séminaire consacré à « l'Union européenne et la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Quels nouveaux outils pour renforcer l'action européenne? »

Cet événement, dont l'organisation a été confiée par le Ministère des affaires étrangères et européennes, avec le soutien de la délégation aux Affaires stratégiques du ministère de la Défense, à la Fondation pour la Recherche Stratégique, était centré sur « les modalités concrètes d'un renforcement de l'action de l'UE » dans ce domaine.

Nouveaux enjeux de la lutte, actions de prévention, d'entrave et de répression ont concentré les débats de ces deux journées présentées comme un premier pas pour renforcer et dynamiser l'action de l'Union en matière de lutte contre la prolifération. Sans préjuger de son contenu final, six pistes de recherche ont été distinguées, qui s'apparentent à l'ébauche d'une feuille de route : élaborer un document commun sur une définition des risques et des menaces, mettre en place des instruments plus structurés d'aide à la coopération, entraver les flux physiques, renforcer les moyens juridiques au niveau européen, mettre en place une assistance technique plus ciblée et plus sectorielle, notamment dans le cadre de l'instrument de stabilité (voir ci-contre), accroître la lutte contre le financement de la prolifération. Le séminaire s'est attardé sur cette dernière dimension de l'action internationale, récente, en soulignant les limites opérationnelles aujourd'hui et sur lesquelles l'Union devait accentuer sa réflexion.

Le site Internet institutionnel de la présidence française de l'UE est en ligne depuis le 1er juillet 2008 : <http://www.ue2008.fr/>

L'instrument de stabilité

Depuis le 1er janvier 2007, la Commission européenne dispose d'un nouvel instrument « de stabilité » destiné à remplacer les divers instruments de coopération préexistants (règlement CE N° 1717/2006 du 15/10/2006). Doté d'une enveloppe de 2,062 milliards d'euros pour sept ans (2007–2013), l'instrument de stabilité s'articule autour d'un volet d'actions à court terme et d'un volet d'actions à long terme. A travers ce dernier, « la Commission contribue à consolider les capacités internationales, régionales et nationales qui permettent de contrer les menaces mondiales et transrégionales ayant une incidence potentiellement déstabilisante. »

En particulier, l'assistance dans le cadre de conditions de coopération stables (art. 4) couvre la non-prolifération chimique, biologique, radiologique et nucléaire (point 2) pour un montant maximum correspondant à 15% de l'enveloppe budgétaire globale, soit 300 millions d'euros environ. Cette aide financière doit soutenir des projets de coopération technique tels que le renforcement des capacités de contrôle des trafics illicites, les contrôles des biens à double usage, ou encore l'amélioration des pratiques de sécurité relatives au stockage de matériaux et agents sensibles.

L'Union pour la Méditerranée et la non-prolifération

Officiellement lancé au sommet de Paris pour la Méditerranée le 13 juillet 2008, le « processus de Barcelone : une Union pour la Méditerranée » (UpM) comprendra-t-il un volet de désarmement et de non-prolifération ?

Le paragraphe 6 de la Déclaration commune adoptée par les 43 États participants semble l'indiquer : « (...) Les parties s'emploient à établir, au Proche-Orient, une zone exempte d'armes de destruction massive, nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs (...). En outre, les parties envisageront des mesures pratiques afin de prévenir la prolifération d'armes nucléaires, chimiques et biologiques, ainsi qu'une accumulation excessive d'armes conventionnelles; s'abstiendront de développer une capacité militaire qui aille au-delà de leurs besoins légitimes de défense, tout en réaffirmant leur détermination de parvenir au même niveau de sécurité et d'instaurer la confiance mutuelle avec la quantité la moins élevée possible de troupes et d'armements et d'adhérer à la CCW (...) »

Pour autant, les termes employés sont particulièrement vagues et la non-prolifération ne figure pas parmi les six « initiatives clés » lancées au sommet de Paris « dans un premier temps ».

ENJEUX PAYS : NUCLEAIRE

États-Unis : retrait des armes nucléaires non stratégiques du Royaume-Uni

Le très récent retrait par les États-Unis des 110 armes nucléaires non stratégiques (bombes B-61) déployées sur la base aérienne de Lakenheath, au nord-est de Londres, n'a pas été officiellement annoncé. C'est un article de Hans Kristensen paru sur le blog de la *Federation of American Scientists* (FAS) qui l'a révélé le 26 juin 2008, « confirmé par plusieurs sources » et non démenti depuis.

L'événement n'est pas anodin. Il n'y aura plus d'armes nucléaires américaines sur le sol britannique, qui en hébergeait depuis 1954. En 2005, le Pentagone avait déjà retiré ses 130 bombes B-61 de la base aérienne de Ramstein en Allemagne. Pour mémoire, le nombre d'armes nucléaires non stratégiques américaines en Europe a commencé de décroître à partir de 1970—alors qu'un pic de plus de 7000 armes avait été atteint - pour stagner autour de 500, d'après la littérature ouverte, entre le début des années 1990 et 2005. Le niveau atteint aujourd'hui correspond environ à celui du début des années 1950. La Turquie et l'Italie concentrent désormais l'essentiel de l'arsenal (voir tableau ci-contre).

Armes nucléaires américaines en Europe, 2008

Pays	Base	Nombre
Belgique	Kleine Brogel	10–20
Allemagne	Büchel	10–20
Pays-Bas	Volkel	10–20
Italie	Aviano	50
Italie	Gheddi Torre	20–40
Turquie	Incirlik	50–90
Total		150–240

Source : Hans M. Kristensen, FAS, 26/06/2008

Dans ce contexte, on peut d'abord se demander si l'état des forces en Europe correspond encore au rôle qui leur est dévolu dans le concept stratégique de l'Alliance de 1999 : « *The Alliance will (...) maintain adequate nuclear forces in Europe. (...) They will be maintained at the minimum level sufficient to preserve peace and stability.* » (§ 63) Les récentes réductions préudent-elles à un aménagement doctrinal à venir au prochain sommet de l'OTAN en 2009? Elles indiquent en tout cas une érosion de la composante nucléaire au cœur de l'Alliance en cours de « transformation ».

L'absence de publicité faite au retrait de Lakenheath constitue aussi un motif d'interrogation. Certes, le nombre exact de munitions doit être tenu secret. Pour autant, le diminuer de manière significative et le faire savoir ne peut manquer de relancer le débat sur la permanence de tout l'arsenal. Ce débat a repris de la vigueur. La sécurité des sites de déploiement en Europe a été mise en doute dans un rapport de l'U.S. Air Force en février 2008 et de nombreuses voix s'élèvent pour une suppression totale, notamment en Allemagne, en Belgique et aux Pays-Bas.

Enfin, l'unilatéralisme de la décision américaine, alors même que l'importance des forces nucléaires tactiques russes s'est accrue depuis la fin de la Guerre froide, peut être remarqué. C'est là un signe supplémentaire de l'affaiblissement de l'*arms control* bilatéral entre les deux anciens ennemis. On peut s'en émouvoir ou bien reconnaître que le maintien de la sécurité en Europe n'en est plus essentiellement dépendant.

Afrique : le marché de l'uranium en plein essor

Ce que l'on a désormais coutume d'appeler la « renaissance » du nucléaire dans le monde, en particulier la construction de nouvelles centrales en Chine, a récemment relancé le marché mondial de l'uranium, dont le prix a été multiplié par dix ces huit dernières années. Cette relance touche le continent africain, qui produit aujourd'hui 1/6e de l'uranium dans le monde et dont le sous-sol est riche de réserves encore inexploitées. Pour Alasdair Cooke, président de l'*African Energy Resources*, compagnie sud-africaine d'exploration et de développement, il s'agit du « boom le plus important depuis les années 1970 en ce qui concerne l'exploration de

l'uranium. » A côté de l'Afrique du sud, de la Namibie et du Niger, principaux producteurs sur le continent, la prospection se développe en Zambie, au Gabon, en République démocratique du Congo, en République centrafricaine, ou encore à Madagascar, mais aussi dans les pays du Maghreb et du Mashrek.

Jusqu'à présent, la question a principalement intéressé l'économie du continent et les intérêts commerciaux des principales sociétés d'extraction et de production, dont Areva au premier chef. Il est sans doute temps de se pencher sur les implications de cet essor en termes stratégiques et de sécurité. En particulier :

- Des allégations de trafics illicites ont émaillé les années 1980, 1990 et le début de l'actuelle décennie (suspensions d'exportation d'uranium concentré—le « *yellow cake* » - vers la Corée du nord en 1999, l'Iraq en 2002, l'Iran en 2006).
- Mis à part l'Afrique du sud, aucun État du continent n'appartient au groupe des fournisseurs nucléaires (NSG). C'est la raison pour laquelle l'Inde se tourne aujourd'hui vers les pays africains pour se fournir.
- Cette nouvelle donne économique offre sans doute un levier pour impliquer davantage les pays africains à mettre en œuvre les dispositions de la résolution 1540 du Conseil de sécurité, alors que nombre d'entre eux se disent encore aujourd'hui peu concernés par les problèmes de prolifération.

Inde—États-Unis : l'accord 1.2.3. relancé?

Suite au basculement inattendu des alliances du Parti du Congrès au pouvoir à New Delhi, un projet d'accord de garanties a été conclu entre l'Inde et l'AIEA et soumis au Conseil des gouverneurs de l'Agence (le texte est disponible sur le site de l'*Arms Control Association* : http://www.armscontrol.org/pdf/20080709_India_safeguards.pdf). Celui-ci doit statuer à l'occasion d'une session extraordinaire prévue pour le 1er août 2008.

ENJEUX PAYS : BIOLOGIQUE, CHIMIQUE, VECTEURS

BIOLOGIQUE / CHIMIQUE

Les nouveaux instruments de prolifération chimique

Les risques de prolifération s'associent aux progrès des technologies. Toutefois, si la prolifération nucléaire reflète le plus généralement une volonté délibérée de proliférer, la prolifération chimique et biologique pourrait prendre un chemin plus pervers. Dans ces deux domaines en effet, la plupart des pays développés disposent déjà d'une capacité duale, qui ne traduit pas une volonté délibérée d'acquiescer un potentiel militarisable, mais qui est la résultante de l'évolution des capacités industrielles et scientifiques. La diffusion de celles-ci vers un nombre croissant d'États, suivant une logique de marché ou de coopération, démultiplie le risque et pose, à moyen terme, le problème de la multiplication des capacités proliférantes, exploitées ou non. On citera deux exemples, dans le domaine de la recherche et dans celui de la production, qui reflètent ces deux tendances et qui ne sont nullement exhaustifs.

En matière de recherche, la chimie combinatoire (qui consiste à combiner les molécules pour en créer d'autres) connaît une révolution grâce à la mise en place de méthodes de recherche par criblage (à haut débit ou à haut contenu d'informations) et de synthèse en parallèle. Les systèmes actuellement mis en place fonctionnent selon une logique d'essais robotisés et automatisés réalisés sur des dizaines de milliers de molécules. Le criblage permet d'identifier parmi des stocks de millions de molécules (dites chimiothèques) des composés bioactifs agissant sur des éléments vivants (cellule, protéine, organisme etc). Les méthodes d'extraction de l'information, elles aussi automatisées, permettent la constitution de banques de données afin de sélectionner les molécules et les composés bioactifs présentant le profil le plus adapté à ce qui est recherché. Des systèmes de recherche industrielle existent également dans le domaine génétique, notamment la mutagenèse dirigée à haut débit, qui permet de tester environ 28 millions de mutations par heure. Dans certains cas, les réactions peuvent être modélisées pour se passer d'essais grandeur nature. Ces méthodes, qui s'appliquent dans la chimie et la biologie, pourraient permettre la mise au point de nouveaux toxiques, chimiques ou bio-chimiques.



Crédit photo : OIAC

A cette accélération des capacités de recherche s'ajoute une révolution dans les moyens de production, plus particulièrement par l'intermédiaire des microréacteurs. Les microréacteurs sont des unités de production élémentaires, de très petite taille, où les réactions chimiques se produisent dans de microcanaux (microfluidique). Un microréacteur peut ainsi avoir la taille d'un billet de banque. Montés en cascade, ils permettent des productions relativement importantes, avec un gain de place considérable par rapport aux réacteurs traditionnels, et une demande énergétique moindre. En 2007, un système de microréacteurs d'une entreprise hollandaise a synthétisé 900 tonnes de produits chimiques dans un ensemble de microréacteurs d'un volume de trois litres et d'une capacité de production de 1,7 tonnes par heure, qui remplaçait un réacteur classique de 10.000 litres.



Crédit photo : OSCE

Certes, ces technologies ne permettent pas de réaliser toutes les réactions et leur application au domaine militaire reste actuellement hors de portée de la majorité des États, et *a fortiori* de groupes terroristes. Si leur diffusion dépendra essentiellement de leur viabilité économique, elles demeurent néanmoins accessibles : dans le domaine de la recherche comme de la production, elles sont souvent développées par de grands groupes industriels mais également par des petites entreprises de haute technologie qui peuvent présenter une source d'acquisition de grande valeur pour un proliférateur étatique ou privé. Elles représentent donc probablement à terme un moyen potentiel de fabrication d'armes chimiques très peu détectable, notamment si la synthèse porte sur des produits binaires.

MISSILES

Défense antimissile en Europe : un état des lieux

Insensiblement, les États-Unis établissent les paramètres qui devraient leur permettre d'établir un système antimissile en Europe. Les conversations avec la Pologne demeurent en cours, l'actuel gouvernement polonais exigeant des garanties de sécurité plus élaborées que celles initialement négociées et escomptant peut-être finaliser les négociations avec la prochaine administration. L'accord passé avec la République tchèque en juin 2008 est désormais partiellement connu. D'une part, la protection balistique du pays sera assurée à la fois par des systèmes SM-3 déployés en Méditerranée, ainsi que par les THAAD appelés à être déployés en Pologne et éventuellement en Lituanie ; d'autre part, la République tchèque a obtenu que les États-Unis s'engagent à garantir la sécurité des installations, contre tout type de menace, par les moyens appropriés.

L'accord passé avec les Tchèques et probablement avec la Pologne est la première étape de l'installation d'un système antimissile fonctionnel, du moins si l'on en croit les multiples essais d'interception et de détection (aussi bien au niveau des THAAD que des SM-3) réalisés par les Américains. Il pose cependant le problème de la protection des infrastructures, en particulier si la Russie devait durcir le ton et confirmer qu'elle les considère comme des cibles stratégiques potentielles (voire adopter des mesures de représailles telles que le déploiement récemment évoqué de bombardiers stratégiques à Cuba ou de missiles à Kaliningrad). Toute la question sera de déterminer quels moyens les États-Unis seront alors prêts à engager pour protéger les installations et surtout, de définir dans quelle mesure le déploiement de moyens supplémentaires de protection se heurtera ou non aux restrictions portant sur le déploiement des troupes OTAN en Europe de l'Est.

CRISES & TRAFICS, MISCELLANÉES

Livre blanc et prolifération

La publication du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale est l'occasion pour les autorités françaises de faire le point, entre autres, sur la perception des différentes menaces de prolifération et sur les moyens de les traiter, sur un plan national, européen et multilatéral. Par rapport au Livre blanc de 1994, le Livre blanc 2008 ne définit pas de menace proliférante nouvelle mais identifie précisément les pays à risque, notamment l'Iran dans le domaine nucléaire et l'Asie d'une manière plus générale, souligne le risque nouveau de connexion de conflits pouvant conduire à l'émergence d'une menace et met en exergue les risques liés à la prolifération balistique, la vectorisation des armes de destruction massive représentant *in fine* la concrétisation du risque posé par la prolifération étatique. L'hypothèse d'une attaque terroriste utilisant des ADM est envisagée comme une surprise ou une rupture stratégique et corrélée au déclenchement de conflits au Moyen-Orient ou en Asie. Le document souligne avec justesse que la rupture du tabou nucléaire représente un facteur de renforcement de risque à prendre en compte.



© Service photo Elysée - L. Blévenec

Les réponses à apporter aux menaces de prolifération sont amplement abordées. Il s'agit pour l'essentiel de prévenir, dissuader et protéger. La prévention passe à la fois par le développement de moyens de renseignement et d'alerte avancée, notamment dans le développement de capacités satellitaires améliorées, ainsi que par le renforcement des outils multilatéraux de non-prolifération existants. « Pour être efficace, la lutte contre la prolifération doit reposer sur trois piliers : l'universalisation et la pleine mise en oeuvre des conventions (...), une action vigoureuse des régimes de fournisseurs (...), une coopération opérationnelle déterminée en matière de contre-prolifération, pour entraver les transferts sensibles en cours et lutter contre les réseaux clandestins. L'initiative de sécurité contre la prolifération, ou PSI, constitue l'instrument le plus formalisé en ce domaine. » Toutefois, à côté de la promotion des différentes organisations ou régimes, le document souligne la faiblesse de certains d'entre eux. Ainsi l'efficacité de la CIAC est-elle sévèrement jugée : « Dans le domaine *chimique*, des programmes clandestins se poursuivent impunément, en profitant de l'attention moindre portée à ce secteur (...). La mise en oeuvre de la CIAC (...) n'est pas satisfaisante : aucune inspection inopinée de sites (inspections « par défi » prévues dans la convention internationale) n'a été conduite. »

La dissuasion demeure une composante essentielle de limitation du risque de prolifération. Le Livre blanc rappelle que la France entend conserver une capacité opérationnelle tout en renforçant le désarmement par une réduction du format de ses forces stratégiques et la mise en oeuvre d'une politique de transparence. Il est à souligner que le document identifie une communauté d'intérêts vitaux entre les deux puissances nucléaires européennes, la France et le Royaume Uni, mais pas avec d'autres puissances, telles que l'Allemagne. Cette dissociation, basée sur le seul statut de puissance dotée, atténué quelque peu l'engagement de faire contribuer la dissuasion française « par sa seule existence, à la sécurité de l'Europe. Un agresseur qui songerait à s'en prendre à l'Europe doit en être conscient. »

Dans le domaine de la protection enfin, le Livre blanc rappelle que les menaces dirigées contre les intérêts vitaux du pays appelleraient à une riposte alors que les menaces contre la paix peuvent faire l'objet d'opérations multinationales auxquelles la France entend participer. Le document prône également la création de moyens de « défense active contre les missiles [balistiques] », ainsi que le renforcement de la résilience des populations par le développement de capacités de défense civile, de moyens de détection et une meilleure organisation des services compétents.

Corée du nord : de la crise au règlement ?

La crise nord-coréenne semble devoir entrer dans une phase de lente résolution. Après la soumission par Pyongyang d'une abondante documentation sur le programme nucléaire – exception faite des activités d'enrichissement d'uranium et des éventuels transferts proliférants – la Corée du nord vient d'accepter de démanteler totalement Yongbyon d'ici octobre 2008, ainsi que le principe d'une vérification de son programme nucléaire. De leur côté, les États-Unis ont accepté de lever un certain nombre de sanctions commerciales, d'exclure pour début août 2008 le pays de la liste des États soutenant le terrorisme et, de concert avec la Corée du sud, de relancer les fournitures en hydrocarbures.

Il n'en demeure pas moins que la mise en place d'un système de vérification efficace restera probablement très difficile. A l'issue des réunions tenues à Pékin entre le 10 et le 12 juillet 2008, les mesures de vérification devraient entre autres inclure des inspections sur site, l'examen des documents, des entretiens avec les personnels. Dans les faits, de nombreux experts s'accordent à penser que Pyongyang pratiquera une obstruction systématique. Selon les mots mêmes de Shi Yinhong, professeur à l'université populaire de Pékin, « *there's nobody in the world who trusts that North Korea will provide information on all its nuclear materials.* »

Entretien avec l'ambassadeur d'Iran à Paris

Dans le cadre de la crise nucléaire iranienne en cours, l'ambassade d'Iran à Paris a accepté d'accorder au CESIM un entretien, qui met utilement en perspective la position iranienne par rapport à la problématique de l'enrichissement d'uranium par Téhéran : http://www.cesim.fr/fichiers/Entretien_ambassadeur_d_Iran.pdf

RECHERCHE : PUBLICATIONS ET RESSOURCES WEB

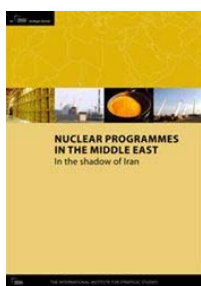
« **Securitizing Infectious Diseases** », Sara E. Davies, *International Affairs*, 84/2, 2008, pp. 295–313

La sécurisation des maladies infectieuses est devenue un des grands thèmes de sécurité des États dès le début des années 1980. Les États-Unis ont été parmi les premiers à mettre en place des programmes permettant de détecter, de contenir et de traiter les maladies infectieuses et ont été depuis suivis par la quasi-totalité des pays développés. L'émergence de maladies nouvelles tels que le SRAS ou le H5N1, associée à l'accroissement de la menace bioterroriste, ont placé cette problématique au sommet des priorités de sécurité intérieure de ces États.

Sara Davies montre que c'est pourtant l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui, par l'intermédiaire d'une réforme réussie de son mandat et grâce à l'appui des pays développés, assure désormais la surveillance mondiale de la déclaration des épidémies et des pandémies. Cette réussite, qui reflète également une certaine instrumentalisation de l'OMS par les puissances occidentales, est d'autant plus spectaculaire que l'Organisation ne dispose pas d'un mandat contraignant et que les conséquences économiques liées à la déclaration d'une épidémie peuvent avoir de très graves répercussions sur l'économie des États.

Le statut acquis par l'OMS dans le domaine de la surveillance, ainsi que l'instrument de surveillance mis en place (le *Global Outbreak Alert and Response Network*, GOARN), qui fonctionne grâce au croisement de données officielles et non officielles (ONG, surveillance du web), démontrent – quoique de manière atypique – que l'approche multilatérale « post westphalienne » peut également fonctionner en matière de sécurité, dès lors que la perception de la menace est partagée par la majorité de la communauté internationale.

« **Nuclear Programmes in the Middle East. In the Shadow of Iran** », IISS, 20 mai 2008, 172 p.



Y a-t-il une « renaissance nucléaire » au Moyen-Orient? La question ouvre ce « dossier stratégique » de l'*International Institute for Strategic Studies*. Et les auteurs constatent : « *In the span of the eleven months between February 2006 and January 2007, at least 13 countries in the Middle East announced new or revived plans to pursue or explore civilian nuclear energy. This upsurge of interest is remarkable, given both the abundance of traditional energy sources in the region and the low standing to date of nuclear energy there.* »

Stricto sensu, les auteurs font valoir qu'il est plus juste de parler d'une résurgence d'intérêt des États du Moyen-Orient pour l'énergie nucléaire que d'une véritable renaissance, dans une région du monde où l'on ne peut parler de première « génération nucléaire ». Moyennant cette précision de langage, la plupart des arguments généralement mis en avant pour justifier d'un intérêt très récent (besoins en électricité, lutte contre le réchauffement de la planète, utilisation des énergies fossiles pour l'exportation, etc.) ne doivent pas faire oublier la dimension politique de cet intérêt. A ce titre, la crise nucléaire iranienne actuelle est un déterminant certain, selon les auteurs : « *if Tehran's nuclear programme is unchecked, there is reason for concern that it could in time prompt a regional cascade of proliferation among Iran's neighbours.* »

Aussi, évaluer la probabilité d'une cascade de prolifération nucléaire dans la région moyen-orientale est-elle la tâche principale de ce dossier, consacré successivement à la péninsule arabique, à la Turquie, aux pays arabes du Proche-Orient (Syrie, Jordanie, Liban, Iraq), au Maghreb et enfin à Israël.

Les conclusions de cette étude sont mesurées : « *The danger of a proliferation cascade in the Middle East, while real, is not imminent* ». La possession, à terme, de centrales nucléaires par certains États de la région n'étant pas en soi proliférante, et aucun État, mis à part Israël et l'Iran, ne possédant de capacités d'enrichissement de l'uranium ou de retraitement du plutonium, les auteurs soulignent *in fine* : « *The question is how to keep this interest confined to purely civilian nuclear programmes.* »

Ainsi, les connaisseurs de l'environnement stratégique du Moyen-Orient pourront aller directement au dernier chapitre du livre : « *Policy options for preventing a proliferation cascade* ». Aujourd'hui, le temps nécessaire à la réalisation des programmes nucléaires des États qui décideront d'aller au terme de leurs ambitions—soit dix à quinze ans—est suffisant pour « mettre en place un régime robuste de politiques et de pratiques pouvant servir de rempart contre une cascade de prolifération dans la région. » Sept options sont proposées :

1. Accroître la transparence, notamment en encourageant les États à adopter le protocole additionnel de l'AIEA
2. Renforcer la vérification en améliorant encore le régime des garanties de l'AIEA
3. Prévenir davantage le non respect des normes (sanctions contre l'Iran, résolution 1540, article 10 du TNP)
4. Contrôler l'enrichissement et le retraitement
5. Resserrer les conditions de fourniture d'équipements et technologies
6. Vivifier l'*arms control* régional
7. Dissuader et accroître les garanties de sécurité

Si l'on peut regretter que ce dernier chapitre, un peu court, s'apparente davantage à un catalogue qu'à une analyse critique des options *réalistes* pour la région étudiée, l'ensemble du rapport offre néanmoins un excellent panorama, pays par pays, des enjeux que représente l'actuel regain d'intérêt pour l'énergie nucléaire au Moyen-Orient.

Lire également le dernier numéro du *Forum du désarmement* (2008, N°2) : *La maîtrise des armements au Moyen-Orient* (http://www.unidir.ch/bdd/fiche-periodique-fr.php?ref_periodique=1020-7287-2008-2-fr).

RECHERCHE : DU COTE DES SEMINAIRES

« **BIO3R Bioterrorism : Resilience, Reaction, Research** »

Événement final d'un programme international soutenu par la Commission européenne depuis février 2007, le séminaire Bio3R, organisé par la FRS et le CNES, partenaires du projet avec 18 autres organismes européens, s'est tenu dans les locaux du CNES à Paris, mercredi 9 juillet 2008.

Schématiquement, Bio3R entend contribuer au renforcement de la préparation européenne face au

bioterrorisme, améliorer la compréhension des professionnels et de la société civile dans son ensemble, renforcer les mesures préventives et les instruments de réponse.

Fondé sur neuf scénarios de menaces bioterroristes prenant en compte le but de l'attaque, la cible, le moyen de dissémination, l'agent utilisé et le dommage potentiel produit, Bio3R s'adresse en amont et en aval à tous les acteurs concernés par la lutte. Ce séminaire a été l'occasion de présenter les enjeux techniques d'une

action adaptée (outils de modélisation, soutien des technologies spatiales, détection, décontamination, contre-mesures médicales, etc.) et correctement intégrée. Aujourd'hui encore, les niveaux de préparation sont inégaux entre États de l'UE et la coordination des acteurs opérationnels a été identifiée comme l'un des principaux enjeux. Également soulignée, la place du marché et des acteurs industriels sera décisive dans la réussite du dispositif Bio3R.

Pour en savoir plus : www.bio3r.net

"Are International Sanctions an Effective Instrument for the Non-proliferation of Weapons of Mass Destruction?"



Crédit photo : GCSPP

En marge du 12ème séminaire de travail du groupe IGGS, tenu au Centre de politique de sécurité (CPSG) et consacré à la poursuite de l'étude des sanctions internationales dans le contexte de la prolifération des armes de destruction massive, le CPSG et le CESIM ont organisé le 1^{er} juillet 2008, avec le soutien du Centre d'analyse et de prévision du ministère des affaires étrangères, un séminaire international sur le même sujet (voir *ONP n°28*).

La journée incluait quatre sessions, traitant successivement des aspects légaux, de l'étude de cas (Irak et Iran), des modèles de sanctions (dont les sanctions « intelligentes ») et des leçons à tirer pour le futur (http://www.gcsp.ch/e/publications/Security_Challenges/WMD/gcsp-cesim-report.pdf).

Parmi les conclusions tirées, on peut relever en particulier :

- le constat de l'absence de toute évaluation systématique de l'efficacité des sanctions, qui apparaît au demeurant très limitée dans la plupart des cas ;
- la nécessité de choisir un régime de sanctions en fonction du contexte géostratégique spécifique du pays visé ;
- l'absence d'« *overlap* » entre la lutte contre la prolifération et la problématique globale des sanctions internationales.

« **Global Perspectives of the Proliferation Landscape : An Assessment of Tools and Policy Problems** »

Plusieurs centres de recherche américains et européens, dont la Fondation pour la Recherche Stratégique, ont participé à un séminaire hébergé par le *Center for Contemporary Conflict* de l'*US Naval Postgraduate School* de Monterey (CCC), du 10 au 12 juin 2008. Destiné à brosse le tableau des enjeux actuels et à venir de la prolifération des armes de destruction massive dans le monde, l'événement était soutenu par la *Defense Threat Reduction Agency* américaine et a été introduit par Patricia McNerney, chargée de la sécurité internationale et de la non-prolifération au Département d'État. Selon elle, la résilience des acteurs de la prolifération est telle que l'adaptation à la menace doit être permanente.

Par ailleurs, les participants ont abordé la question des crises de prolifération en cascade au Moyen-Orient (B. Tertrais), les enjeux en Asie, les perspectives européennes (B. Dupré, C. Grand), l'avenir du régime de non-prolifération (J. Acton), les risques et menaces non étatiques, et la question de l'adéquation des outils de lutte (V. Siddhartha). L'ensemble des interventions, ainsi qu'un rapport synthétique de la conférence figurent sur le site du CCC : http://www.ccc.nps.navy.mil/events/recent/2008MontereyProliferationSeminar_rpt.asp

AGENDA

CONFERENCES

26-28/09/2008 : « Counterproliferation of Biological Threat Agents » (Conf WP928), Wilton Park Conferences, Wiston House, Steyning, West Sussex. Contact : Alison Jones, 00 44 (0) 1903 817714

EVENEMENTS

01/08/2008 : Session extraordinaire du Conseil des gouverneurs de l'AIEA (Vienne)
18-22/08/2008 : Réunion des experts de la Convention sur les armes biologiques (Genève)

Retrouvez sur le site Internet du CESIM tous les bulletins de l'Observatoire ainsi que, chaque semaine, l'essentiel de l'actualité de la non-prolifération et du désarmement: www.cesim.fr

OBSERVATOIRE de la NON PROLIFERATION

Bernard Sitt, directeur (Chronique), Benjamin Hautecouverture, Chargé de recherche (conception / rédaction), Stéphane Delory, Chargé de recherche (rédaction). Contact : observatoire@cesim.fr